

GESTIONNAIRE D'ENTREPRISE :

LANCLEMENT NOUVELLE PROMOTION

GEAB
QU'EST-CE QUE C'EST ?

Réunion info prévue le 28 janvier 2025
Début formation prévue avril 2025

Organiser l'entreprise

Pour optimiser la gestion de votre entreprise, vous devez être en capacité de l'organiser administrativement par la mise en place de procédures et de respecter les obligations légales grâce à des outils de gestion adaptés : PV de réception de chantier, formalisation des CGV, conformité des factures et devis à la réglementation, gestion des différents contrats (contrat de travail, contrat de sous-traitance...).

Être visible et communiquer

Pour améliorer la visibilité de votre entreprise sur le marché et mettre en valeur ses prestations auprès des clients et des prospects, vous pourrez construire un plan d'actions commerciales en lien avec le chef d'entreprise et lui proposer des outils de communication adaptés aux besoins de l'entreprise (plaquettes commerciales, pressbook, site web, réseaux sociaux...).

Gagner en crédibilité

Soyez plus à l'aise dans vos échanges ! Gagnez en assurance en orientant les choix de l'entreprise auprès de l'expert comptable (décision sur une durée d'amortissement de matériel, affectation des postes en comptabilité...), et, disposez des clés pour comprendre les enjeux dans vos échanges avec les banquiers, les assurances...

Faciliter la prise de décision

Mettez en place des tableaux de bords de gestion pour analyser la situation financière de l'entreprise et préparer les investissements de demain par le calcul du coût de revient, du taux horaire ou encore du prix de vente... Suivez la trésorerie de l'entreprise et maîtrisez les besoins de financement en assurant la gestion budgétaire de l'entreprise.



Audrey J. - Travaux d'installation électrique

Avant de faire le GEAB, j'avais à l'aveugle dans la gestion administrative de l'entreprise. Ça a permis un grand bond en avant pour l'entreprise avec plus de solidité et de confiance. C'est une formation globale qui se fond parfaitement dans notre rythme de travail. Je regrette de ne pas l'avoir faite plus tôt.

**GESTIONNAIRE
D'UNE
ENTREPRISE
ARTISANALE
DU BÂTIMENT
GEAB**

Gérer une entreprise artisanale, ça ne s'improvise pas ! La formation GEAB est faite pour vous !

Nous préparons une nouvelle promotion « Gestionnaire d'une entreprise artisanale du Bâtiment » pour un lancement en 2025, alors si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter afin d'obtenir plus de détails !

05 63 49 82 10
a.brites@capeb81.com

Gestionnaire d'entreprise artisanale du Bâtiment

2 jours/mois pendant 2 ans

Formation diplômante (→ niveau Bac)

réunion d'information mardi 4 février 2025 18h

GEAB est la seule formation de gestion spécifique

Bâtiment (toutes les thématiques sont adaptées à l'activité Bâtiment)

Une formation pour une **mise en application immédiate** : Votre entreprise / Vos données seront votre support de cours

**GESTIONNAIRE
D'UNE
ENTREPRISE
ARTISANALE
DU BÂTIMENT
GEAB**

Objectifs : comprendre et expliquer, pour être plus performant, plus serein :

-Comptabilité et Gestion

Comptabilité générale en entreprise artisanale du bâtiment

Calcul de VOTRE taux horaire

TVA

Durée amortissement / chantier en cours...

Rentabilité et analyse de la rentabilité

Analyse financière et gestion de trésorerie

Gestion budgétaire, trésorerie et tableaux de bord

Outils juridiques et fiscaux

-Commercial et relations extérieures

Communication interpersonnelle, en interne et avec les clients et partenaires de l'entreprise

Approche stratégique et communication commerciale

Accompagnement des clients et démarches d'aides au financement

-Bureautique et systèmes d'informations

Utilisation des outils bureautiques pour un usage

Gestion des données et outils nomades

Gestion du temps – Planifier son activité

Démarches de qualification

-Gestion RH et HQSE

Recrutement et intégration des salariés

Administration du personnel

La paye

Droit du travail

Santé et sécurité au travail

Formation et GPEC

Prix :

13454€ (sans financement)

434€* (avec financement FAFCEA)

3 038€* (avec financement CONSTRUCTYS) + remboursement d'un % du salaire